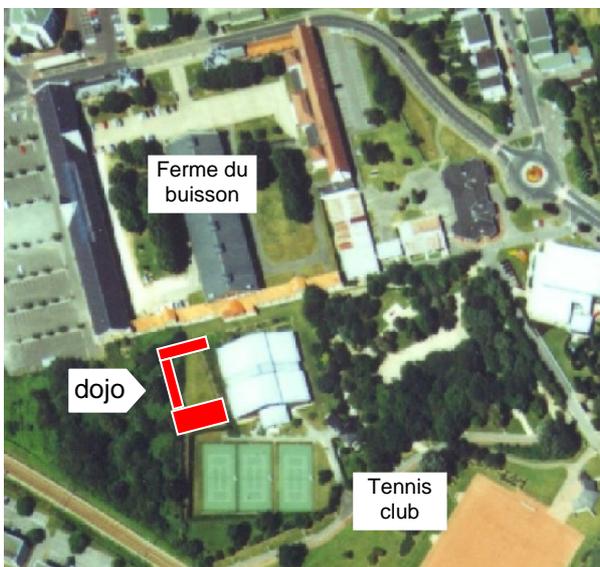




LA GAZETTE DU KYUDOJO NATIONAL DE NOISIEL

Le projet K2N va franchir une étape décisive avec le **dépôt du dossier de demande de permis de construire prévu ce 23 mars**. Ce dossier ayant été soigneusement préparé par des rencontres avec le Maire et les services de la mairie de Noisiel, avec l'Architecte des Bâtiments de France, les Pompiers, et la Commission accessibilité, nous sommes confiants dans son acceptation sans modifications notables. Dans ce numéro est présenté le projet de construction tel qu'il est décrit dans le dossier de permis de construire ; sont présentées aussi les modalités envisagées pour l'utilisation et le fonctionnement du Kyudojo.

l'architecture dans son environnement



L'architecture est simple, et sobre (wabi) en accord avec l'esprit de notre discipline. Structure bois, bardage bois, couverture zinc. Le bois est aussi privilégié dans tous les aménagements intérieurs, à l'exception des parties sanitaires et de l'entrée.

Le bâtiment s'harmonise dans le site tout en marquant son identité. Son toit à deux pentes et les alignements des façades l'intègre dans l'ensemble existant. Les matériaux par contre le différencient, à dessein, de la Ferme du Buisson et de ses murs en briques et enduits, et de ses toits de tuiles. S'ils sont de nature similaire à ceux du tennis couvert voisin, qui est de bardage bois peint avec couverture Bacacier, ils s'en distinguent aussi par une qualité supérieure et des tons plus naturels.

L'espace libre autour des bâtiments permet un aménagement paysager qui mettra le Kyudojo en valeur, et contribuera à créer l'atmosphère propice à la pratique du Kyudo, tout en facilitant la relation importante entre les archers et les saisons.

l'administration

Le projet est établi dans le cadre d'un bail emphytéotique entre la mairie de Noisiel et l'association K2N, « Kyudojo National de Noisiel ». K2N n'est pas un club de Kyudo, mais une entité spécialement créée en novembre 2006 pour agir en tant que maître d'ouvrage de la construction, puis en tant que gestionnaire lors de l'utilisation.

Les membres de K2N sont des personnes physiques (pratiquants) ou morales (associations) qui sont adhérentes à la FFKT et qui acquittent d'une cotisation. K2N est gérée par un Comité Directeur de trois à dix personnes, dont trois membres de droit (FFKT, LIFKT, AKVM), les autres membres étant désignés par l'assemblée générale.

Le règlement intérieur, en préparation, décrira en détails les modalités d'utilisation du Kyudojo. Priorité sera bien sûr donnée aux événements de dimension

nationale ou internationale, puis aux activités de la LIFKT. Des créneaux suffisants seront aussi réservés à l'association de Kyudo de Noisiel, et les clubs pourront réserver le Kyudojo soit pour des stages de week-end, soit pour des entraînements réguliers, suivant les disponibilités du lieu.

K2N a été créée en AG constituante du 29 octobre par 14 membres fondateurs issus de tous les clubs d'Ile de France. Deux nouveaux membres ont été acceptés le 7 janvier pour y représenter 'officiellement' la FFKT.

Le premier Comité Directeur est constitué de C. Luzet, président, C. d'Alessandro, secrétaire, A. Vojinovic, Trésorier. Le CD se réunit environ tous les mois.

